



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1690

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 334

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 5 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1690 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin de permettre la production d'oxygène, d'azote et d'argon dans la zone I02-210 (Secteur Bécancour)** ».

Ce premier projet de règlement a pour objet de permettre, dans la zone industrielle I02-210, la production d'oxygène, d'azote et d'argon en ajoutant la note 1 suivante à la classe d'usage « industrie lourde (i2) :

« 1- Uniquement la production d'oxygène, d'azote et d'argon (usage du code 3895) est autorisée dans la zone. »

Description approximative de la zone I02-210

La zone I02-210 est située sur le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Elle est bornée au nord-ouest par la rue Yvon-Trudeau, au nord-est par le boulevard Arthur-Sicard, au sud-est par l'autoroute 30 et au sud-ouest par l'avenue Georges-E.-Ling.

Elle comprend notamment le réservoir d'eau potable et les bureaux administratifs de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 16 janvier 2023 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration de la zone visée par celui-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, sauf du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement (l'hôtel de ville sera fermé).

Ville de Bécancour, le 14 décembre 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville